

L'Association SAGESS, acteur important de l'économie sociale et solidaire du département de l'Allier (03), œuvrant dans le secteur social et médico-social, accueille plus de 1 700 personnes vulnérables de tous les âges afin de leur apporter les soins, l'éducation, la sécurité et l'appui dont elles ont besoin.

L'Association SAGESS agit en se conformant à des valeurs et des grands principes d'action qui scellent la cohésion et l'engagement de tous les acteurs de la communauté associative, que sont notamment : *(liste non exhaustive)*

- respecter les personnes dans toutes leurs différences, ainsi que les valeurs de la République et les orientations politiques du secteur social et médico-social ;
- permettre la construction et la mise en œuvre d'un projet de développement centré sur les besoins des usagers et non pas sur la recherche d'une rentabilité, dans le respect de la réglementation et des préconisations des autorités de financement et de contrôle ;
- susciter des solidarités associatives et collectives, promouvoir les actions nécessaires pour que les personnes accompagnées soient placées dans les meilleures conditions pour leur développement moral, physique, intellectuel et affectif, et ceci par le soin, l'éducation, la formation, la mise au travail, l'hébergement, l'insertion socio-professionnelle et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs ;
- préserver une autonomie de pensée de l'association au service d'une vraie dynamique d'innovation sociale, bénéficiant à tous les membres de la communauté SAGESS ;

Pour cela, l'Association SAGESS s'appuie sur les compétences et le professionnalisme de plus de 850 salariés et recrute pour la plateforme Dépendance :

MEDECIN COORDONNATEUR F / H

Le médecin coordonnateur élabore et met en œuvre avec le concours de l'équipe soignante et des professionnels de santé libéraux, le projet de soins qui fait partie intégrante du projet institutionnel. Ce projet doit préciser les modalités d'organisation des soins au sein de l'établissement en fonction de l'état de santé des résidents et les modalités de coordination des différents intervenants.

Le médecin coordonnateur veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évolution de la qualité des soins.

La plateforme Dépendance compte :

- L'EHPAD Jeanne Coulon : 96 places d'hébergement permanent et un PASA de 14 places

- L'EHPAD Les Vignes : 80 places d'hébergement permanent, 2 places d'hébergement temporaire, 2 places d'accueil de nuit, 6 places d'accueil de jour et un PASA de 14 places
- La résidence du Val de Besbre : 24 places d'hébergement temporaire.

Descriptif du poste :

① Evaluation et suivi médical des résidents :

- Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins en relation avec le médecin traitant
- Donner un avis permettant une adéquation entre l'état de santé du résident et les capacités de prise en charge de l'institution
- S'engager à élaborer, avec les médecins traitants, un dossier médical type et tenir ce dossier
- Prodiguer des soins en urgence à un résident, en particulier en cas de risque vital
- Réaliser dans le respect du libre choix des résidents, en cas d'indisponibilité du médecin traitant, des prescriptions médicales lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins et rendre compte au médecin traitant de son intervention
- Décliner toute demande ponctuelle de soins d'un résident si celui-ci est suivi par un médecin traitant

② Relations avec les médecins traitants :

- S'engager à respecter le droit que possède le résident de choisir librement son médecin et à lui faciliter l'exercice de ce droit
- S'engager à entretenir des relations confraternelles avec les médecins traitants. En particulier, le médecin coordonnateur consultera les médecins traitants sur le projet de soins et devra répondre à toute demande d'information de leur part entrant dans le champ de ses attributions
- Associer les médecins traitants à l'élaboration du rapport d'activités médicales annuel et leur en communiquer une synthèse
- Tenir informé le ou les médecins traitants de l'évolution de l'état de santé des résidents, et des difficultés qu'il pourrait rencontrer dans l'accomplissement de ses missions (relations avec l'équipe soignante, prescriptions particulières, relations avec le résident et sa famille ...)
- Contribuer, auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement, à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations inscrits
- Promouvoir les échanges d'informations sur les bonnes pratiques gériatriques
- Ne pas porter atteinte à l'indépendance professionnelle et la liberté de prescription du(es) médecin(s) traitant(s) du résident

③ Relation avec l'équipe soignante :

- Assurer l'encadrement médical de l'équipe soignante
- Elaborer avec l'équipe soignante la définition du projet de soins et de priorité de soins
- Mettre en œuvre les synergies nécessaires au plein effet du projet de soins
- Contribuer à la formation gérontologique continue de l'équipe soignante et mettre en place des procédures d'évaluation des pratiques de soins

④ Coordination, continuité et évaluation des soins :

- Contribuer par son action auprès des différents professionnels concernés à une bonne organisation de la permanence des soins et au suivi des objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Animer la commission de coordination gériatrique
- Identifier les risques éventuels
- Informer le directeur des difficultés rencontrées dans ce domaine et lui propose des solutions pour y remédier

⑤ Relation avec les établissements de santé et les différents intervenants de l'accompagnement du grand âge sur le territoire

- Développer, en liaison avec le responsable de l'établissement, les coopérations avec les établissements de santé
- Donner son avis sur le contenu et participer à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues avec le présent établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins
- Collaborer à la mise en œuvre des réseaux gérontologiques coordonnés ou d'autres formes de coordination ou de réseaux de santé

Savoir-faire :

- 🌈 Représenter l'EHPAD auprès des partenaires
- 🌈 Suivre l'évolution du secteur et proposer les changements à opérer
- 🌈 Proposer les investissements pour suivre les évolutions des besoins
- 🌈 Déterminer les besoins en compétences

Savoir être :

- 🌈 Travail en équipe
- 🌈 Disponibilité
- 🌈 Ecoute
- 🌈 Rigueur

Profil :

- 🌈 Expérience souhaitée
- 🌈 Connaissance du secteur
- 🌈 Diplôme
- 🌈 Permis B

Conditions du poste

- 🌈 **Type de contrat :** Contrat à Durée Indéterminée
- 🌈 **Temps de travail :** 80%, Annualisation du temps de travail

- 🌈 **Lieu de travail** : EHPAD Jeanne Coulon et EHPAD Les Vignes
- 🌈 **Rémunération** : Convention collective du 31.10.1951 (à partir de € Brut mensuel), selon ancienneté attestée
- 🌈 **Prise de poste** : Dès que possible

CANDIDATURE : lettre de motivation & C.V.

Association SAGESS - Service Ressources Humaines
71, route de Saulcet 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Mail : recrutement@asso-sagess.fr